



# Conférence 2100

## Une transition énergétique peut-elle se faire par décret ?

par

**Jean-Louis Bobin**

*Professeur émérite à l'Université Pierre et Marie Curie  
Président du Club « Energie » de Prospective 2100*

Les travaux de l'atelier « Energies 2100 » ont abouti à la rédaction d'un ouvrage qui présente les faits, les données et les tendances conditionnant les futurs énergétiques aussi bien à l'échelle planétaire que plus localement. Il peut aussi servir de base à la réflexion sur les transitions énergétiques. En quoi celles-ci consistent-elles ? Il serait réducteur de les limiter à un simple changement dans les parts relatives des sources d'énergie utiles à l'humanité. La première révolution industrielle montre que ce changement pour important qu'il soit n'est pas seul en cause. Il s'est accompagné de modifications majeures dans nos modes de vie et dans l'organisation de la société. En Occident, où il a débuté, il n'a pas été le résultat d'une volonté politique. Celle-ci en revanche a bien existé dans les nations qui ont pris, en marche, ce train de la modernité.

En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, le système énergétique est confronté à des contraintes qui obligent à envisager une nouvelle grande transition. Alors que l'accroissement de la population et le développement de pays émergent poussent à la consommation, la perspective d'une pénurie de ressources fossiles, la menace d'un changement climatique entraîné par l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les réticences à l'acceptation par la société de telle ou telle filière poussent au contraire à la restriction. Ces exigences contradictoires conduisent à de nombreuses questions. Quels objectifs convient-il de définir ? comment les atteindre et à quel prix ? quelle marge de manœuvre est-elle laissée aux différents acteurs dont les états qui ont le pouvoir de décréter ? Couronnant le tout, la question des délais doit tenir compte de l'inertie propre aux systèmes industriels et sociétaux pour une échéance globale qui se situe bien à l'horizon 2100.

**Jeudi 11 avril 2013 à 17h30**

à EFREI, 30-32 Avenue de la République, 94 800 Villejuif

**Métro : Ligne 7, Villejuif-Louis Aragon**

**Parking : Villejuif-Louis Aragon, 172, Boulevard Maxime Gorki, 94 800, Villejuif**

**Bulletin à retourner à : Prospective 2100 - 1 Place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex**

Tél : 01 30 83 34 29 nathalie-deschamps@wanadoo.fr

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Société / Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopie : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Participera à la conférence du jeudi 11 avril 2013 à 17h30 (165<sup>ème</sup> conférence "2100")**

### Participation aux frais :

- **Etudiants et jeunes jusqu'à 25 ans** : Gratuit
- **Membres de Prospective 2100** : (Adhésion : 62 €) Inscription pour la conférence : 10 €. Abonnement annuel 2013 : 60 € (Le programme comptera au moins 12 conférences).
- **Non Membres** : 15 €

Paiement par chèque à l'ordre de **Prospective 2100** à envoyer à l'association ou à remettre sur place ou paiement en espèce sur place. Un reçu sera délivré sur demande.

Site Internet : <http://www.2100.org>

**PROSPECTIVE 2100 – CNRS**

1 Place Aristide Briand – 92195 MEUDON CEDEX

Tel : 33 1 30 83 34 29 – Fax : 33 1 30 83 32 63 – Email : [deschamps@2100.org](mailto:deschamps@2100.org)

Association Loi 1901 – Siret 413 468 737 00015 – APE 913 E